Le Parc national des Cévennes veille sur ses insectes nocturnes

ENVIRONNEMENT

Deux premières études concernant la pollution lumineuse ont été menées.

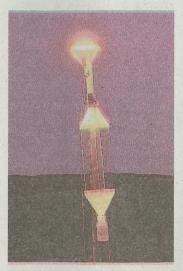
Le Parc national des Cévennes, en partenariat avec le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère (SDEE 48) et la commune d'Alès, a réalisé deux études sur l'impact de la pollution lumineuse sur les insectes nocturnes. Ces études ont été conduites à la demande de différents partenaires. Leur objectif est d'évaluer, sur le territoire du Parc national, les éventuels bénéfices engendrés par la rénovation de l'éclairage public sur la biodiversité. Des travaux de modernisation ont été engagés dans les communes suite à la labellisation du Parc en tant que Réserve internationale de ciel étoilé en 2018. Réalisés en partenariat avec les Syndicats d'électricité de la Lozère (SDEE 48), du Gard (SMEG 30), de l'Ardèche

(SDE 07) et Alès Agglomération, ils ont permis à ce jour de rénover 7 600 points lumineux sur les 20 000 existants sur l'ensemble du territoire du Parc.

Une étude sur le causse Méjean, l'autre à Alès

Une étude s'est déroulée sur le causse Méjean, en partenariat avec le SDEE 48, pour comparer deux types de luminaires LED: 1800 K (température de couleur chaude avec un rendu de lumière jaune orangé) et 3000 K (température de couleur froide avec un rendu de lumière blanche) et un point sans éclairage servant de témoin.

Des pièges à interception en vol ont été fixés sous ces luminaires au cours de six nuits réparties entre début juillet et début septembre pour mesurer le niveau d'activité des insectes nocturnes. Les insectes capturés ont ensuite été identifiés par catégorie : diptères (mouches et moustiques), hyménoptères (abeilles, guêpes...), hétérocères (papillons nocturnes) et coléoptè-



Lampe 1 800 K.

THOMAS BROUSSIGNAC/PNC

res (scarabées, hannetons...). En moyenne, 51 insectes ont été capturés par nuit sous la lampe de 3 000 K contre 35 individus sous la lampe de 1 800 K et seulement trois insectes pour le point sans éclairage, soit un écart de 30 % entre les deux types de luminaires. Une étude complémentaire sera de nou-

veau conduite en 2024.

Une autre étude, réalisée en partenariat avec la commune d'Alès, a consisté à comparer des luminaires LED avec diminution de puissance en milieu de nuit, à ces mêmes luminaires LED avec extinction entre minuit et 6 h. Les résultats montrent qu'en moyenne, 42 individus ont été capturés par nuit sous les luminaires avec une diminution de puissance, contre sept individus sous les luminaires avec extinction, soit une diminution significative de 83 % du nombre d'invertébrés capturés.

Le PNC a décidé de reconduire ces études en 2024 sur un plus grand nombre de nuits échantillonnées, afin d'avoir des résultats plus robústes, pour confirmer les constats suivants: l'intérêt de l'extinction en milieu de nuit pour les insectes nocturnes, en comparaison à la baisse d'intensité et le caractère moins impactant des luminaires à température de couleur chaude par rapport à ceux de couleur froide.